



Rouyn-Noranda, le 27 janvier 2005

M. Jean J. Charest
Premier ministre
Édifice Honoré-Mercier
835, boul. René-Lévesque Est, 3^e étage
Québec (Québec)
G1A 1B4

Monsieur le Premier Ministre,

La commission Coulombe vient de déposer son rapport sur l'état de notre forêt. Nous vous savons gré de l'avoir instituée et maintenue dans un esprit d'indépendance et de rigueur intellectuelles hors du commun. Le constat général auquel la commission en est arrivé est on ne peut plus clair : notre forêt est surexploitée. Soyez assuré, monsieur le Premier Ministre, que les citoyens du Québec, du cœur des forêts jusqu'au cœur des villes, en sont troublés.

Les recommandations qu'on propose d'appliquer pour la restaurer, cette forêt, valent pour ce que votre gouvernement en fera. Nous en convenons, un moment de réflexion est nécessaire non pas seulement pour les ministères concernés mais pour nous tous. Car il ne faut jamais perdre de vue que cette richesse est collective et que nous en avons simplement confié la gestion à l'état. Telle est la loi. Le temps est venu, nous pensons, de faire l'évaluation de cette gestion.

Si la commission d'étude a constaté l'état déplorable de notre ressource, elle n'en a pas pour autant expliqué les raisons. Seule une enquête publique pourrait le faire. Ce n'est qu'en connaissant ces causes que les recommandations de la commission pourront être appliquées avec succès.

Depuis le tout début du nouveau régime forestier, en 1987, des voix, des groupes, des nations autochtones, puis les trois-quarts de la population se sont offusqués du fait que l'industrie forestière réussissait à s'approvisionner comme elle l'entend au détriment de ceux qui conçoivent un territoire comme étant autre chose qu'un simple réservoir de mètres cube de bois. La commission Coulombe vient de préciser où cela nous a conduit : à de graves déséquilibres écologiques. Aussi, le chômage régional ira s'intensifiant car la fabrication massive de produits bas

de gamme (papier, deux par quatre) épuise nos forêts et nous fragilise face à la concurrence internationale. Nous le voyons actuellement.

Les gouvernements successifs, libéraux et péquistes, ont cautionné cette dérive qui s'apparente à un cover-up savamment entretenu par la haute direction du ministère responsable des forêts. Comment expliquer, en effet, qu'en quelques mois une commission ait pu démontrer qu'on abusait de la ressource – comme le craignait la vérificatrice générale du Québec en 2002 - alors que le ministère, tout équipé qu'il soit, n'a rien vu en quinze ans?

Lors du dépôt du rapport Coulombe, le 14 décembre dernier, cette équipe, qui a officiellement failli à la tâche d'assurer le renouvellement de notre forêt, qui a toujours claironné qu'elle le faisait, qui, à ce qu'il semble aujourd'hui, désinformait ses propres ministres, elle n'a même pas eu la décence de démissionner. Une entreprise privée ordinaire en aurait disposé de façon beaucoup plus expéditive. Souhaitons qu'il ne s'agisse ici que d'un cas d'incompétence. Encore une fois, une enquête publique pourrait le déterminer.

Le fait que la commission ait proposé d'encadrer cette haute direction par non pas un, mais deux vérificateurs, en dit long sur le degré de confiance qu'elle lui accorde. Que la commission ait de plus suggéré la formation d'un comité de transition pour réaliser les urgentes réformes qui s'imposent signifie qu'elle estime que le ministère n'a plus la crédibilité nécessaire pour entreprendre lui-même ce travail.

Nous vous demandons, monsieur le Premier Ministre, de remplacer immédiatement cette haute direction par une équipe plus soucieuse du bien public.

La commission a bien ciblé l'avenue sur laquelle notre foresterie doit s'engager sous peine de s'éclipser pour longtemps. Désormais, selon le souhait de la commission, la capacité de production des usines ne déterminera plus le volume de bois récoltable à chaque année. L'industrie achètera ce que la nature peut produire sans perdre de ses qualités et devra partager cette ressource avec les autres utilisateurs de la forêt, dûment munis de droits, cette fois-ci. Il reviendra à l'industrie de mieux transformer le bois qu'on lui offrira. (La seule utilisation de l'écorce, aujourd'hui gaspillée, procurerait 250 emplois en Abitibi si on en faisait des panneaux agglomérés avec colle résineuse naturelle!)





Ce changement majeur d'orientation, écologique et social, implique que le ministère de l'Environnement doit reprendre les prérogatives qui lui ont été enlevées au fil des ans dans le but non-avoué de faciliter l'approvisionnement quasi inconditionnel de la ressource aux compagnies. Ce ministère détient toute l'information bio-physique du territoire et peut le mieux, évaluer les impacts que la foresterie industrielle exerce sur nos écosystèmes et proposer une planification intégrée. En effet, comme la commission Coulombe préconise une approche écosystémique de la gestion forestière, et que d'autre part votre gouvernement vient tout juste d'officialiser une politique de développement durable, il va de soi que le ministère de l'Environnement doit

maintenant être impliqué au plus haut niveau dans le processus de renouvellement du régime forestier.



Votre ministre responsable des forêts est en train de constituer un comité de mise en œuvre des recommandations de la commission Coulombe. Nous ne savons pas encore de qui il sera formé mais nous vous demandons de vous assurer que sa composition et son mandat incarnent et reflètent bien le virage écosystémique proposé par le rapport de la commission. En outre, nous imaginons difficilement que les groupes de défense de la forêt n'aient pas une place raisonnable dans ce comité.

À court terme, et avant que la haute direction du secteur forêt du ministère des Ressources naturelles ne procède à une vente de feu de ce qui nous reste de ressource naturelle forestière, nous vous prions, monsieur le Premier Ministre, de faire en sorte que des mesures préventives soient appliquées le plus tôt possible :


A. Foresterie





-  Quand le sol n'a pas la capacité portante d'accueillir la machinerie en été, limiter la coupe de bois en forêt boréale à la période hivernale. Des cartes existent à cet effet.
-  Le respect, en tout temps, de la dynamique naturelle des écosystèmes.
-  La prise en charge exclusive du mesurage du bois et du martelage par le gouvernement.
-  La fin des pénalités aux entreprises forestières qui ne couperaient pas, pour des fins écologiques, tout le bois qui leur est annuellement alloué (bandes riveraines, séparateurs de coupe, etc...)

B. Protection

-  La mise en réserve immédiate de 12% de cette forêt en vue de l'instauration d'aires protégées et ce, conformément à l'engagement de votre gouvernement.
-  La mise en réserve d'un autre 12% comme marge de manœuvre pour absorber les futurs problèmes liés aux perturbations naturelles et climatiques ou aux éventuelles erreurs de calculs forestiers.

C. Politique forestière

-  Le rapatriement de la gestion de la faune et des parcs au ministère de l'Environnement. Pour que, entre autre, l'eau et les poissons ainsi que les grandes aires protégées se retrouvent au sein du même ministère.

-  La mise sur pied d'un inventaire des aménagements forestiers alternatifs viables dont plusieurs modèles existent déjà au Québec (forêt habitée, métayage, ...).
-  La comptabilisation de notre capital-nature (faune, flore, sol) pour obtenir le portrait réel de notre patrimoine et estimer ainsi la juste valeur des arbres.
-  L'ouverture des négociations, étendues à l'ensemble des premières nations du Québec, en vue d'établir une co-gestion équitable des ressources forestières.
-  La création d'un fonds spécial, financé par l'état et l'industrie, pour permettre le transfert d'emplois vers des secteurs assurant une meilleure diversification des activités forestières.

En tant que premier garant de notre patrimoine forestier, nous espérons, monsieur le Premier Ministre, que vous exercerez une tutelle bienveillante mais rigoureuse sur le déroulement de ces travaux.

Parallèlement, il serait hautement souhaitable que vous entamiez dès maintenant les procédures en vue de l'institution d'une enquête publique pour les questions que la commission Coulombe n'a pu aborder, par restriction de mandat. (Nous pourrions ainsi savoir, entre autre, combien de bois nous nous sommes fait voler depuis quinze ans. Notre estimation tourne autour de 20%, ce qui représente trois années d'approvisionnement gratuit.)

Pour notre part, nous inciterons toute la population à défendre ses forêts, une par une, pour que la coupe d'un seul arbre soit désormais justifiée face à nos filles et fils, et à nous mêmes.

Merci de l'attention que vous porterez à cette requête,

Richard Desjardins
Vice-président
Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue

c.c. M. Sam Hamad, ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
M. Pierre Corbeil, ministre délégué aux Forêts, à la Faune et aux Parcs
M. Thomas J. Mulcair, ministre de l'Environnement